

Son épouse :

Agnès **Pahud-Isaaz**, à Etagnières ;

Ses enfants :

Monique et Martial **Longchamp-Pahud**, à Assens ;

Elisabeth et Raphaël **Bugnon-Pahud**, à Cheseaux-sur-Lausanne ;

Marylou et Jean-Daniel **Singy-Pahud**, à Villars-le-Terroir ;

Stéphane et Christine **Pahud-Pittet**, à Etagnières ;

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants :

Cédric et Sophie ; Agnès et Cédric, Lucie, Justine ;

Stéphanie et Grégoire, Quentin, Marylou ;

Mélanie et Yann, Alessia ; Aurélia ;

Loïc et Valentine ; Sandrine et Christian, Elio ; Mickaël et Jessica ;

Tanguy ; Axelle ;

Sa sœur, ses frères, ses neveux et nièces :

Marie-Madeleine et Alfred **Dutoit-Pahud**, à Poliez-Pittet et famille ;

François et Lotti **Pahud-Grob**, à Neuchâtel et famille ;

Gilbert et Lydia **Pahud-Marti**, à Prilly et famille ;

Marguerite **Pahud-Barby**, veuve de Rémy, à Lausanne et famille ;

La famille de feu Emilie et Pierre **Isaaz-Pahud** ;

La famille de feu Georges et Irène **Pahud-Dutoit** ;

La famille de feu Joseph et Colette **Pahud-Despont** ;

Sa belle-sœur, ses neveux et nièces :

Léontine et Louis **Pichonnaz-Isaaz**, à Assens et famille ;

En souvenir de Sœur Marguerite-Jeanne **Isaaz** ;

La famille de feu Philomène et Joseph **Mivelaz-Isaaz** ;

Les familles parentes, alliées et amies,

ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Louis PAHUD-ISA AZ

que le Seigneur a accueilli auprès de Lui, le mercredi 15 février 2012, dans sa 87ème année.

Dieu est amour et paix.

Nous remercions chaleureusement le Dr Christian Favre-Bulle à Echallens, pour son accompagnement, son écoute et la qualité de ses soins. La messe et le dernier adieu seront célébrés en l'église catholique St-Germain, à Assens, le samedi 18 février à 13 heures 30. Honneurs dès 14 heures 15, suivis de l'ensevelissement.

Le défunt repose à la crypte de l'église St-Germain, à Assens. Domicile de la famille : rue des Crêts 7, 1037 **Etagnières**. En son souvenir, merci de penser à la Ligue vaudoise contre le cancer, CCP : 10-22260-0.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.